Séance du jeudi 26 novembre 2020 à 20 h 15

Halle des fêtes

Présidence: Monsieur Cédric Moullet

Pandémie du coronavirus oblige, c'est à nouveau à la Halle des fêtes que s'est tenue la quatrième séance de l'année politique 2020-2021 et vingt-sixième de la législature 2016-2021. A 20h15 précises, **l'Huissier Stéphane Wenger**, assisté de son collègue, collaborateur à la Police administrative communale **Sébastien Ranzato**, fait signe au **Président Cédric Moullet** qu'il peut ouvrir cette séance. Il s'exécute en excusant tout d'abord l'absence du Municipal Edouard Noverraz, en quarantaine Covid-19, auquel il souhaite un prompt et complet rétablissement. Il salue chaleureusement Monsieur le Syndic Eric Küng, Messieurs les Municipaux André Bersier, André Jomini et Julien Mora, ainsi que les Conseillères et Conseillers présents, en les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal. Il adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui font l'honneur de leur présence.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. De manière à prendre un minimum de risque sanitaire, **le Président** prie les Conseillères et Conseillers de porter leur masque de protection durant toute la soirée.

Le Président informe que deux points seront ajoutés au préambule de l'ordre du jour de cette séance:
Le point e) afin de nommer un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Madame Silvia Tammaro (PLR), démissionnaire.
Le point f) afin de nommer un membre à l'ARAJ, en remplacement de Madame Silvia Tammaro (PLR), démissionnaire.
Les informations des Associations intercommunales devient le point g).

L'appel fait constater la présence de 59 membres sur les 69 convoqués. 10 membres se sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité est de 30 voix.

<u>Point a</u> : Présentation de Swiss aeropole SA

Suite à la demande du Conseiller Jean-Jacques Guisolan lors du dernier Conseil communal, la Municipalité a organisé une séance de présentation du projet «Envergure». **Le Président** a le

plaisir d'accueillir, au nom du Conseil, Messieurs Peter Kupferschmid, directeur de swiss aeropole SA, Massimo Fiorin, responsable de Swissport et Guillaume Chassot, directeur de Payerne Airport. Ils présentent tour à tour leurs activités respectives et font le point de situation en cette année de circonstances particulières dues à la pandémie de coronavirus. Vous trouvez en annexe de ce procès-verbal l'entier de cette présentation. *(Annexe 1)*

Monsieur Peter Kupferschmid remercie de cette initiative permettant de faire le point, suite à une première présentation devant ce Conseil, par le directeur d'alors, Monsieur Urs Ryf.
C'est de manière très détaillée qu'il a donné un aperçu des objectifs de swiss aeropole SA, de l'équipe qui l'anime, de l'aéroport civil, du parc technologique et de la marche des affaires.
Monsieur Guillaume Chassot a clairement expliqué le rôle de Payerne Airport au service de l'aviation d'affaires et des tâches de ses partenaires, de l'évolution du trafic, des infrastructures et investissements futurs et de la situation impactée par la Covid. En conclusion, les feux sont au vert pour le développement positif de Payerne Airport et de la marche de ses affaires.
Monsieur Massimo Fiorin a parlé des implantations sur le Business Park et dressé le point de la situation, avec un maximum de feux allumés au vert. Il regrette que la situation sanitaire ait obligé l'annulation de nombreux événements prévus sur swiss aeropole en 2020. Il est venu ensuite sur le détail du projet «Envergure», prévu sur la zone Aéropôle 2, sujet principal de la présentation souhaitée par le Conseiller Guisolan. Buts, implantation des bâtiments et leur utilisation, notamment. Il a terminé son exposé par la présentation de l'aspect financier et les implications du Covid, affirmant toutefois que le plan financier est respecté. Une série d'images prises sur swiss aeropole SA et le regret de ne pouvoir encore recevoir Conseillères et Conseillers sur place pour une visite et un apéritif ont conclu ces trois présentations.

Au terme de ces présentations, **le Président** ouvre la discussion sur ces exposés.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan remercie pour ces présentations extrêmement intéressantes et demande ce qui, mis à part la mise à disposition de terrains, est attendu de la part de la commune de Payerne comme partenariat dans ce projet «Envergure».

Monsieur Massimo Fiorin précise qu'il s'agit d'un partenariat sur la base d'une convention entre la commune de Payerne et l'entreprise Losinger Marazzi prévoyant que cette entreprise produise, en collaboration avec swiss aeropole SA, cette vision de campus pour le site. Pour ensuite avoir l'opportunité de développer ce projet afin de rentabiliser cet investissement, de manière à stimuler le développement de l'aéropôle et l'implantation d'entreprises. L'attente vis-à-vis de la commune c'est qu'elle accompagne le projet et le traite de manière prioritaire, comme le fait aussi l'entreprise Losinger Marazzi, comme c'est le cas jusqu'ici.

Le Conseiller Francis Collaud demande si les investissements futurs évoqués dans le cadre de Payerne Airport sont déjà chiffrés et comment ils seront financés. Il aimerait aussi savoir si l'Aéropôle est toujours placé dans les zones industrielles prioritaires du canton de Vaud et quels sont les contacts que swiss aeropole entretient avec les instances cantonales compétentes et si il y a des retombées intéressantes à ce niveau-là.

Monsieur Massimo Fiorin précise tout d'abord que, du côté financier, swiss aeropole SA est toujours soutenu par des subventions cantonales annuelles aux frais d'exploitation. Il relève

que des échanges réguliers ont lieu avec le Service de promotion de l'innovation et Aéropôle1 demeure une zone stratégique. Il détaille les contacts avec l'Association Innovo et le Développement économique vaudois (DEV) qui s'occupe de la promotion exogène, deux entités qui ont par ailleurs fusionné. Il est de la responsabilité de swiss aeropole d'entretenir des contacts quasi quotidiens avec cette structure afin de la tenir au courant de toutes les bonne choses qui se passent à Payerne, ce qui se révèle bénéfique pour favoriser les contacts avec des investisseurs intéressés par l'offre de swiss aeropole SA.

Monsieur Guillaume Chassot détaille les investissements invoqués, notamment la station de dégivrage des avions, dont l'investissement sera assumé par Speedwings, le seul coût à charge de Payerne Airport sera celui de l'installation de récupération des produits utilisés. Le bâtiment servant à abriter les véhicules ne va coûter que le prix de son démontage en zone militaire et son remontage chez Payerne Airport, le bâtiment ayant été offert par l'armée. Les autres investissements étant prévus sur le long terme, il est prématuré de les chiffrer aujourd'hui.

Le Conseiller Michael Marguet remercie pour la présentation mais aimerait des chiffres concrets. Il relève que l'on nous parle de % et nous montre une courbe mais sans les chiffres de base cela ne veut rien dire. Il aimerait des détails sur les mouvements d'avions à Payerne Airport et sur les chiffres donnés par rapport à l'évolution 2019 - 2020. Il demande à partir de combien de mouvements swiss aeropole atteindra son autonomie financière et couvrira ses coûts par ses recettes et en quelle année l'équilibre financier sera atteint par rapport à cette nouvelle courbe de prévision.

Monsieur Guillaume Chassot détaille les chiffres donnés dans son exposé par rapport notamment aux 60% d'augmentation des mouvements et précise que 2019 s'est terminé avec 550 mouvements soit environ cinq vols par semaine et pour 2020, ce sera à peu de choses près équivalent. Au niveau rentabilité, un chiffre précis ne peut être donné, les recettes étant en fonction du poids de l'avion; plus l'avion est lourd, plus il paie cher pour poser. Les avions ayant tendance à être plus lourds, cela engendre plus de recettes avec moins d'avions. Il précise que le seuil de rentabilité pour swiss aeropole et les infrastructures aéroportuaires qui génèrent ces recettes, se situe autour de 2000 à 2500 mouvements par année. Les projections se situent vers 2024 - 2025. La sortie de la situation Covid-19, permettra d'affiner ces projections. Pour l'heure, trop d'incertitudes pèsent sur la suite post-covid. Actuellement, les signaux sont au vert par rapport à ce qui était planifié en début d'année.

Le Conseiller Logan Duc aimerait savoir à quel horizon le projet «Envergure» verra le jour, par rapport à la réalisation invoquée.

Monsieur Massimo Fiorin dit que la réalisation est prévue à l'horizon de deux à trois ans.

Le Conseiller Yves Diserens qui, en tant qu'ancien de ce Conseil, a suivi le projet Aéropôle depuis près de vingt ans et en connaît l'historique, ayant également été impliqué à titre professionnel, remercie de cette présentation. Il demande si, dans le cadre de l'acquisition du nouvel avion de combat, il est imaginable d'avoir des retombées pour le parc technologique par exemple, en fonction du choix de l'un ou l'autre des modèles en compétition aujourd'hui.

Monsieur Peter Kupferschmid précise que, effectivement, cette question préoccupe beaucoup swiss aeropole depuis le début des tractations. Des contacts ont été établis avec les compétiteurs et beaucoup de séances ont été accueillies à Payerne pour essayer de se positionner dans le cadre industriel et des affaires compensatoires mais aussi des contacts réguliers avec des entreprises telles que la RUAG dont l'implantation à Payerne est espérée. Il peut aussi compter en terme de lobby sur les appuis du Conseil stratégique de swiss aeropole. Les entreprises ont actuellement de la difficulté à se positionner tant que le choix du nouvel avion n'est pas arrêté. A partir du printemps prochain, il sera aussi question de la maintenance de ces avions et de différents systèmes. Pour dire que swiss aeropole est très attentive à ce dossier afin d'essayer d'en tirer le meilleur profit.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan, afin de satisfaire sa curiosité d'ancien collaborateur sur la Base aérienne, demande s'il est possible de savoir à quelles entreprises appartiennent les avions basés et hangarés à Payerne.

Monsieur Guillaume Chassot précise que trois des quatre avions appartiennent à des entreprises d'Avry-sur-Matran, de Fribourg et de Romont qui ne souhaitent pas forcément que leur nom soit dévoilé, le quatrième appartenant à Speedwings.

Le Conseiller Christian Gauthier s'adresse à la Municipalité par rapport à l'information du Syndic, lors de la dernière séance du Conseil, annonçant qu'un préavis sur le projet «Envergure» sera présenté, le choix et la forme de cette cession étant établi d'un commun accord entre la commune et l'entreprise Losinger Marazzi. Il s'étonne que ce soir on apprend que, selon le calendrier annoncé au premier trimestre 2021, des travaux pourraient être entrepris. Il demande quelle est l'intention de la Municipalité et le calendrier associé pour le futur concernant Aéropôle.

Le Syndic Eric Küng annonce qu'il n'y a pas encore de calendrier prévu car il y a encore des discussions à entreprendre par rapport à la vente de terrain et des infrastructures à mettre en place par rapport à cette implantation.

Sans autre question, **le Président** remercie Messieurs Kupferschmid, Fiorin et Chassot pour leur excellente présentation et la qualité des réponses données et leur souhaite une bonne fin de soirée.

<u>Point b</u> : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020

Chacun ayant reçu une copie de ce procès-verbal avec la convocation, il n'est pas procédé à sa lecture. **Le Président** demande s'il y a des remarques ou des demandes de modification à apporter à son contenu. Comme ce n'est pas le cas et conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, ce procès-verbal est adopté d'office.
Le Président adresse ses vifs remerciements à Monsieur René Cusin, secrétaire, pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son travail.

Point c: Correspondance

Six courriers ont été adressés au Bureau:

- La lettre de la Conseillère Silvia Tammaro annonçant sa démission du Conseil communal, datée du 19 octobre 2020. *(Annexe 2)*

- Courrier émanant de SOS Communes, datée du 23 octobre 2020 et signé de Madame Joséphine Byrne Garelli et Monsieur Pierre-André Romanens, concernant l'initiative «SOS Communes». *(Annexe 3).* Dossier complet consultable au Greffe municipal.

- Lettre de la Conseillère Aurélie Rapin, Présidente du groupe PLR, datée du 7 novembre 2020, concernant le remplacement de Madame Silvia Tammaro au Conseil communal. *(Annexe 4)*

- Lettre de la Conseillère Aurélie Rapin, Présidente du groupe PLR, datée du 7 novembre 2020, concernant le remplacement de Madame Silvia Tammaro à la commission de naturalisation. *(Annexe 5)*

- Lettre de la Conseillère Aurélie Rapin, Présidente du groupe PLR, datée du 7 novembre 2020, concernant le remplacement de Madame Silvia Tammaro à l'ARAJ. *(Annexe 6)*

- Courrier de la Conseillère Delphine Morisset concernant la désignation à la présidence et à la vice-présidence de la Commission de gestion. *(Annexe 7)*

Point d: Assermentation de Madame Sabine Rapin-Correvon, en remplacement de la Conseillère Silvia Tammaro, démissionnaire

Il invite **la Conseillère Aurélie Rapin**, président du groupe PLR, à présenter sa candidate. Madame Sabine Rapin-Correvon est âgée de 44 ans, mariée à Thierry Rapin, elle est maman de deux enfants, Michaël, 18 ans et Jennifer, 14 ans. Elle est née et a toujours vécu à Payerne. Après un apprentissage de commerce dans le domaine bancaire, elle a travaillé durant quinze ans chez Infocom à Payerne puis chez Adecco, 40% à Payerne et 40% à Yverdon. Elle a fait partie de plusieurs sociétés locales et a été active dans divers comités pendant de nombreuses années. Ses hobbies sont le tennis, le ski et les bons moments partagés en toute convivialité. Sabine a eu la chance, dans son jeune âge, de découvrir le fonctionnement du Conseil communal de l'extérieur grâce à sa maman qui était Conseillère communale. Bénéficiant aujourd'hui d'un peu plus de temps, elle souhaite pouvoir le mettre à profit pour notre belle commune.

Le Président prie **Madame Sabine Rapin-Correvon** de s'avancer devant le Conseil et demande à l'assemblée de se lever. Au terme de la lecture du serment, c'est en levant la main droite que la nouvelle Conseillère jure fidélité au serment prononcé. Le Conseil prend acte de cette promesse. Elle est félicitée par **le Président** qui lui souhaite bien du plaisir dans ses nouvelles

fonctions de Conseillère communale et la remercie de son engagement pour la collectivité. La liste de parrainage de la candidate est jointe au présent PV. *(Annexe 8)*.
Sous les applaudissements de l'assemblée, la Conseillère Sabine Rapin-Correvon prend place au sein de son groupe.

L'assemblée compte désormais 60 membres. La majorité absolue est de 31 voix.

Point e : Nomination d'un membre de la commission de naturalisation, en remplacement de Madame Silvia Tammaro (PLR), démissionnaire

Suite au courrier du groupe PLR qui propose la candidature de **la Conseillère Diana Cruz, le Président** demande s'il y a d'autres candidatures.
Comme ce n'est pas le cas, en vertu de l'article 38 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal, il propose la nomination de la Conseillère Diana Cruz à mains levées, ce que le Conseil accepte.

La Conseillère Diana Cruz est élue à l'unanimité et accepte sa nomination à la commission de naturalisation.

Point f : Nomination d'un membre à l'ARAJ, en remplacement de Madame Silvia Tammaro (PLR), démissionnaire

Suite au courrier du groupe PLR qui propose la candidature **du Conseiller Roland Bucher, le Président** demande s'il y a d'autres candidatures.
Comme ce n'est pas le cas, en vertu de l'article 38 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal, il propose la nomination du Conseiller Roland Bucher à mains levées, ce que le Conseil accepte.

Le Conseiller Roland Bucher est élu avec une abstention et accepte sa nomination à l'ARAJ.

Point g : Information des associations intercommunales

Suite à une séance réunissant la Municipalité et les Présidentes et Présidents de groupes, il est apparu important que l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux soient mieux informés des discussions au sein de ces associations intercommunales et des conséquences des décisions prises pour la commune de Payerne. Les Conseillères et Conseillers communaux représentant la commune dans les associations intercommunales sont invités à prendre la parole lorsque des points importants sont traités dans le cadre de ces associations intercommunales.

Pour ce Conseil, **la Conseillères Aurélie Rapin** a demandé de pouvoir s'exprimer sur «Les Passerelles».

Elle informe que, lors de l'assemblée générale des Passerelles, le comité de cette structure a passablement changé, avec la démission de la présidente Christel Losey Mosimann et de la membre Emilie Libanet. Un appel aux parents a suscité l'engagement de trois mamans qui se sont mises à disposition, permettant en outre de compléter la présence d'un représentant des parents au comité, poste vacant depuis plusieurs années.
Le nouveau comité a été validé dans la composition suivante :

- Monsieur François Mauron, président, représentant la commune de Corcelles
- Madame Dominique Losey, représentante de la commune de Corcelles
- Monsieur Julien Mora, représentant de la commune de Payerne
- Madame Silia Cornamusaz, membre parent
- Madame Cécile Nappé, membre parent
- Madame Natalie Pidoux, membre parent
- Madame Aurélie Rapin, représentant la commune de Payerne
-

Cette assemblée générale a également permis de remercier le personnel des Passerelles pour leur flexibilité et leur adaptation rapide durant la première vague du Covid.
Suite au décès tragique de Madame Dominique Losey, Municipale à Corcelles, c'est la Municipale Ariane Baux Jaquemet qui a repris sa place au comité des Passerelles, au sein de la commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Cédric Moullet** peut passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

Point 1: Préavis 24/2020 – Assainissement du chemin En Chaux

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Philippe Savary**, président rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Savary pour cette lecture et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis 24/2020 est accepté à l'unanimité.

Par conséquent :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 24/2020 de la Municipalité du 9 septembre 2020;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'adopter tel que présenté le projet d'assainissement du chemin En Chaux;

Article 2: d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 190'000.- TTC et d'autoriser la réalisation des travaux tels que décrits dans le présent préavis;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 190'000.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie;

Article 4: d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant des travaux routiers qui est de Fr. 190'000.- TTC et de l'amortir sur 25 ans.

Le Président remercie la commission ad hoc et son président pour leur travail.

Point 2: Préavis 25/2020 – Réponse à la motion du 28 juin 2020 de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant le domaine de Grange-de-la-Ville

Le Président appelle et donne la parole à **la Conseillère Estelle Babey Martin**, présidente rapporteuse de la commission ad hoc pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie la Conseillère Babey Martin pour cette lecture et ouvre la discussion.

Le Conseiller Roland Bucher s'exprime sur ce préavis par un très long exposé, reproduit ci-dessous in extenso:

En mars 2013, la Municipalité avait informé Monsieur Philippe Terrin, exploitant du domaine de la Grande-de-la-Ville, que son bail ne serait pas reconduit au-delà de sa retraite à 65 ans, soit au 15 novembre 2020.
A ce jour, soit plus de sept ans plus tard, aucune solution n'a été finalisée concernant la suite à donner à ce domaine. Il est difficilement acceptable que ce dossier ne soit pas encore finalisé et que le domaine n'est actuellement plus exploité!

Après ce coup de gueule, venons-en au sujet du préavis 25/2020:

Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce domaine d'environ 25 hectares est, cela a d'ailleurs été confirmé par la société Estimapro (filiale de Prométerre), viable dans sa configuration actuelle et représente 1,2 unité de main d'œuvre standard (UMOS). Une récente étude publiée par l'Office fédéral de l'agriculture précise que la moyenne de la superficie d'un domaine agricole se monte à 20,9 hectares et que le revenu moyen est de Fr. 74'200.- par exploitation (voir info Teletext du 17 novembre 2020).
De plus, ce domaine a la particularité que ses terres sont directement connectées aux bâtiments du domaine. Cette configuration est quasi unique dans le monde de la paysannerie. Ceci était d'ailleurs une des raisons principales du dépôt de ma motion. Je ne conçois donc toujours pas que ce domaine soit démantelé et fractionné!

Plusieurs jeunes agriculteurs de formation, qui n'ont pas accès à un domaine familial, s'y sont intéressés et ont déposé une demande dans ce sens à la Municipalité. Après plus d'une année d'attente d'une réponse, ces derniers ont simplement été informés que la Municipalité avait choisi de prendre une autre option et ceci sans même les avoir rencontrés. Vous trouvez cela normal?
Je rappelle que dans ma motion j'ai également mentionné que: «Le monde agricole pleure depuis des décennies la disparition des domaines agricoles et là, la commune envisage d'alimenter cette constatation en prévoyant de fermer l'exploitation du domaine de la Grange-de-la-Ville».
Ce domaine fait actuellement partie du patrimoine communal et je pense qu'une commune doit tout mettre en œuvre pour le conserver, au même titre que, par exemple, les vignes, qui nous coûtent entre Fr. 100'000.- et Fr. 500'000.- par année depuis plusieurs décennies!

Analyse des variantes étudiées dans le préavis

Variante 1: *Vente partielle – morcellement du bien-fonds No 3173 (avec bâtiments, env. 10 hectares) – démantèlement de l'entreprise agricole – locations des parcelles Nos. 3174 et 3192:*
Comme le dit le préavis, cette variante n'est pas envisageable pour la Commission foncière rurale et n'est donc pas une solution.

Variante 2: *Vente totale du bien-fonds No 3173 (avec bâtiments, env. 10 hectares) - démantèlement de l'entreprise agricole – locations des parcelles Nos. 3174 et 3192:*
A ce jour cette variante, conditionnée par l'autorisation de démantèlement par la Commission foncière rurale et l'adjudication en location des terres à des agriculteurs payernois est, pour moi, un non-sens.

En effet, louer ces terres implique qu'une douzaine d'agriculteurs vont faire des trajets de va-et-vient pour exploiter les parcelles, ce qui n'est pas très écologique de nos jours! Et vendre la parcelle No 3173 avec les bâtiments sera très difficile et quasi impossible sans garantir l'exploitation des terres agricoles des parcelles Nos 3174 et 3192.
La Municipalité nous fait également part que des critères d'adjudications des terres en location sera mis en place. On a, à ce jour, pas connaissance de ces critères et je mets en doute l'équité de traitement envers les agriculteurs payernois qui en découlera.

Variante 3: *vente du domaine de Grange-de-la-Ville dans son intégralité.*

La Municipalité nous informe que la commune n'a pas besoin d'argent et que le prix maximum de vente est calculé par la Commission foncière rurale, mais on ne connaît à ce jour pas le montant que la commune pourrait encaisser sur la vente du domaine.
L'argumentation de dire que la commune n'a pas la nécessité financière de vendre la totalité du domaine me surprend et est, à mon sens, pas correcte!
Cette variante pourrait toutefois rendre service à un agriculteur payernois dont le domaine actuel se trouve coincé et entouré par des habitations et qui pourrait ainsi déplacer son activité dans une zone agricole sans habitation avoisinante. On pourrait même entrevoir un échange de bâtiments et de terrains.

Variante 4: *Location du domaine dans son intégralité*

Cette solution, qui est la situation jusqu'à ce jour, n'est pas envisageable par la Municipalité car elle implique de faire d'importants travaux sur les bâtiments afin de les mettre aux goûts et normes du jour.
Certes les travaux sont importants, mais il faut savoir que la Commune n'a délibérément pas entrepris de travaux de rénovation sur ce domaine depuis plusieurs décennies et a sciemment choisi de laisser les bâtiments se délabrer!

Après avoir fait le tour des différentes variantes et vu le préavis que nous propose la Municipalité, je vous invite tous à refuser les conclusions du préavis et de ne pas confirmer la stratégie de vente uniquement du bien-fonds No 3173 et de locations des autres parcelles. Ce domaine doit rester une exploitation agricole dans son entier et ne doit en aucun cas être démantelé! Donnons une chance à un jeune agriculteur motivé ou donnons une chance à ce domaine pour qu'il puisse perdurer!

La Conseillère Delphine Morisset partage entièrement le sentiment du Conseiller Bucher. Elle a l'impression qu'une décision a été prise sans aucune volonté de remettre en cause profondément cette discussion et, par conséquent, elle refusera ce préavis.

Le Municipal André Jomini relève le doute du Conseiller Bucher de l'équité dans l'attribution des terrains, selon la décision que prendra le Conseil. La Municipalité a écrit à vingt-neuf agriculteurs payernois et vingt-cinq d'entre eux ont manifesté de l'intérêt pour la location de parcelles et quatre n'ont pas souhaité bénéficier de ces terrains. Il précise que parmi ces quatre, il y avait son fils, faisant ainsi taire la rumeur affirmant qu'il voulait en faire profiter sa famille, puisque son fils n'est pas prévu dans l'attribution de ces terrains.
Il affirme que c'est avant 2013, que l'ancienne Municipalité avait décidé de ne pas renouveler le bail de Monsieur Terrin. En 2013, la Municipalité a rencontré la famille afin de les informer officiellement de cette décision puisque la famille Terrin avait des vues dans le cadre familial pour améliorer ce domaine. Cette démarche avait pour but de ne pas déboucher sur la déception des jeunes de la famille du locataire éventuellement impliqués. Le Municipal réfute l'affirmation du Conseiller Bucher qu'il n'y a aucune solution qui a été explorée puisque le canton a été consulté préalablement au sujet de la vente de ce domaine et que ce dernier a donné des bonnes nouvelles dans le sens souhaité par la Municipalité. C'est la Commission foncière qui a ensuite bloqué afin de ne pas partager la parcelle. La Municipalité est partie sur la variante 2 qu'elle est allée présenter à Lausanne au Service de l'agriculture qui a confirmé l'option de démantèlement s'il n'y a pas morcellement de la parcelle. Il cite ensuite un article de presse émanant d'un responsable de Prométerre, précisant que «la disparition d'un domaine est un moindre mal lors d'une retraite», renforçant le sentiment de la Municipalité. André Jomini affirme que le souci de la Municipalité est de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs, puisque la ville de Payerne se développe et que de nombreux terrains sont pris pour des constructions. Il précise que, dans le présent préavis, la commune n'est pas dans le foncier mais veut uniquement vendre des bâtiments nécessitant de gros investissements, confirmé par un état des lieux effectué par les services communaux compétents au 15 novembre dernier, concluant qu'un investissement de Fr. 850'000.- serait limite. Un chiffre volontairement modeste évoqué dans le préavis afin de ne pas avoir le sentiment de tromper le Conseil communal.
Il répond au Conseiller Bucher qui affirme que la Municipalité vend son patrimoine, que ce n'est pas la première fois que la commune vend un bâtiment, exemples à l'appui (bâtiment viticole de Grandvaux et ferme des Marais). Pour le Municipal Jomini, le morcellement des parcelles fera profiter un maximum d'agriculteurs et le souci de va-et-vient de trafic agricole ne lui paraît pas un gros problème. Les agriculteurs bénéficiaires étant susceptibles de procéder à des échanges de terrains afin de minimiser ce problème. Il précise que, en cas de location de tout le domaine à un seul agriculteur, il pourrait y avoir des échanges de parcelles entre agriculteurs. Il conclut en disant au Conseiller Bucher qu'il n'est pas au courant de la clé de répartition qui va se créer et de quelle manière les terrains de la Grange-de-la-Ville seront

adjugés, rappelant au passage que l'attribution des terres de commune est de compétence municipale.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis 25/2020 est refusé à une large majorité. Il y a trois abstentions.
Par conséquent :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 25/2020 de la Municipalité du 7 octobre 2020;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

refuse

Article 1: de confirmer la stratégie de la Municipalité quant à la vente du bien-fonds No 3173. La décision finale sera prise prochainement par préavis municipal.

Le Président remercie la commission et sa présidente pour leur travail.

Point 3: Préavis 27/2020 – Première demande d'utilisation du fonds de solidarité Covid-19

Le Président appelle **le Conseiller Michaël Rotzetter**, président rapporteur de la commission ad hoc et **le Conseiller Sylvain Quillet**, rapporteur de la commission des finances pour la lecture de leur rapport respectif.

Le Président remercie les Conseillers Rotzetter et Quillet de la lecture de leurs rapports et ouvre la discussion.

En préambule, il est question de la récusation des membres de la SIC. **Le Conseiller Philippe Druey** demande si les membres de la SIC non commerçants doivent aussi se récuser, ce que lui répond affirmativement **le Président**, puisque, selon le préavis, la cotisation de tous les membres de la SIC sera, cas échéant, prise en charge par la commune, ce que confirme **le Syndic Eric Küng**.
Après abondante discussion, tous les membres de la Société industrielle et Commerciale (SIC) présents se récusent pour cet objet, conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil communal. Il reste 50 présents, ce qui porte la majorité à 26 voix.

Le Conseiller Michael Marguet précise d'emblée que, lors de la création de ce fonds d'aide, le but était d'aider les commerçants et les sociétés de la place. C'était moins clair qu'il soit utilisé au profit de dépenses communales et encore moins dans de telle proportions. Dès lors, il soutient les conclusions de la commission ad hoc.

Le Syndic Eric Küng relève la surprise de la première vague puis la soudaineté et la férocité de la seconde vague, qui a pris tout le monde de court. C'est pourquoi la Municipalité n'a pas encore finalisé le règlement de ce Fonds Covd-19, tel qu'évoqué par les deux commissions. Le document transmis aux deux commissions comporte les grandes lignes qui seront prises pour élaborer le règlement que la Municipalité n'a pas encore validé. Il rappelle, en réponse à l'intervention du Conseiller Marguet, que le but du fonds était bien d'aider les commerçants mais aussi pour les dépenses liées imprévisibles de la commune, en essayant de trouver un juste milieu, ce que précisera le règlement. Le Syndic constate que le problème d'établissement d'un règlement est aussi récurrent dans d'autres communes, ce qui n'est pas une raison de ne pas le faire. Il affirme que la Municipalité n'est pas d'accord sur ce qu'est une dépense imprévisible, comme l'a relevé la commission ad hoc dans son rapport, appelant à les refuser parce qu'elles soutiennent plus la commune que les entreprises privées. C'est pourquoi il n'est pas d'accord du tout, notamment dans le cadre de l'aide du réseau d'entraide bénévole, imposé par l'Etat, qui a bénéficié aux commerçants et aussi aux particuliers.
Quant au personnel communal, il a dû travailler différemment, certaines personnes effectuant même des tâches qu'elles n'avaient jamais faites et qui méritaient reconnaissance, par la distribution de bons dans des restaurants de la place. Pour l'administration communale, sans Covid-19, ni l'acquisition de masques et de produits, ni l'installation de plexiglas n'auraient été nécessaires. Les suspensions des locations de la Halle des fêtes suite à l'annulation de manifestations ainsi que l'abandon des loyers d'entreprises occupant des bâtiments communaux, sont également une perte pour la commune. De même pour l'abandon des émoluments normalement perçus pour les établissements publics ainsi que l'autorisation d'extension des terrasses sur le domaine public gratuitement, ainsi que la perte des taxes sur les divertissements, pour les sociétés culturelles, aussi liée au Covid. Au final, non, toutes ces dépenses ne sont pas liées qu'à la commune mais ont aussi bénéficié aux commerçants et à la population.
Le Syndic explique pourquoi une aide ciblée en faveur des membres de la SIC et pas aux autres commerçants, justifiant que cette société est la faîtière des commerçants locaux. Proposition à même été faite d'une réunion avec les commerçants non membres de la SIC afin de les inciter à rejoindre les rangs de cette société pour la renforcer, afin que la commune n'ait qu'un interlocuteur. Réunion qui n'a malheureusement pas pu être tenue mais ce n'est que partie remise. Pour l'instant, la Municipalité n'a pas trouvé la bonne solution pour venir en aide aux autres commerçants. Il préconise que l'opération des bons d'achats menée avec la SIC est plus favorable que le système Welcome qui profiterait majoritairement aux grandes surfaces plutôt qu'aux petits commerçants, n'atteignant donc pas le but visé par la Municipalité.
Le syndic invite donc le Conseil à suivre les conclusions de la commission des finances et, dans le cadre de l'élaboration d'un règlement, propose que, pour être rapide et efficient, le Conseil nomme une commission composée d'un membre de chaque groupe politique ainsi que le Boursier communal et le Municipal des finances afin de préparer ce règlement de manière à ce qu'il soit prêt le plus rapidement possible, permettant de régler les Fr. 300'000.- environ qui restent à distribuer dans le cadre du Fonds communal Covid-19, ce qui intéressera aussi la population en terme d'information.

Le Conseiller Nicola Donadello remercie le syndic d'avoir démontré que ces dépenses pour ce fonds ont été créées pour favoriser des dépenses communales ou les non entrées prévisibles. Dans ce cadre, il pense qu'un règlement allant dans ce sens, comprenant des dépenses déjà effectuées serait à discuter. Il invite à imaginer que, si toute autre société ou entité et

organisation quelconques, sise sur le territoire communal, prétendrait avoir accès aux mêmes conditions que la commune, on irait au-devant d'un fiasco nécessitant une dépense se chiffrant à plusieurs millions de francs, estime-t-il. Il propose d'informer, via la presse, que chaque commerce ayant investi dans des équipements tels que plexi, matériel de nettoyage, masques, gel, se présente au Fonds Covid et il se demande comment il faudrait gérer ces demandes. Il déclare que, pour lui, l'imprévisible a été le soutien à l'Abbatiale, un projet porteur au niveau communal et à soutenir. Il estime que, rentrer dans des détails tels que présentés au niveau des dépenses, n'est pas admissible.
Il rappelle que ce fonds, comme répété, est né d'un excédent de l'exercice 2019 dont les comptes ont été bouclés en plein Covid et acceptés par le Conseil communal lors de son assemblée du 2 juillet 2020. Le Conseil a soutenu cette idée louable, se demandant à quoi va pouvoir servir ce fonds et a demandé à maintes reprises à la Municipalité de présenter les modalités détaillées de son usage dans un règlement. Le Conseiller Donadello déclare qu'il n'est pas acceptable, en tant que commune, de s'autofinancer via ce fonds pour lisser des coûts ou compenser des non-entrées de revenus locatifs concédés à bien plaire. Il juge qu'il en va de la crédibilité du Conseil, à la porte de décembre, il est inimaginable que soit communiqué que, sur ces Fr. 500'000.- d'excédents d'impôts 2019, 20% soient utilisés à des fins permettant de lisser l'exercice comptable 2020.
Il exhorte le Conseil communal à abroger l'article 1 des conclusions municipales de ce préavis pour s'orienter sur le futur et d'accepter l'article 2, interpellant la Municipalité à mettre au point un règlement qui permette d'actionner ce fonds dans les meilleurs délais, afin de ne pas être juge et partie.
Le Conseiller Donadello conclut par cet adage «la finance est l'art de faire passer l'argent de mains en mains jusqu'à ce qu'il ait disparu!», illustrant ainsi le jeu d'écritures permettant à cet argent de passer d'un compte à un autre pour disparaître tout autant, sans profiter à ce à quoi il était pensé être destiné.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote, tout d'abord de l'amendement proposé par la commission ad hoc en opposition à l'article original des conclusions du préavis puis des conclusions municipales, amendées ou non.
Il donne lecture du texte de l'amendement, rappelant que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de vote sur le fond.

L'amendement de la commission ad hoc demandant l'abrogation de l'article 1 des conclusions municipales est accepté à une large majorité et le préavis 27/2020 amendé est aussi accepté à une large majorité.

Par conséquent :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 27/2020 de la Municipalité du 23 octobre 2020;

Ouï le rapport de la Commission ad hoc et de la Commission des Finances;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 abrogé

Article 2: d'autoriser la Municipalité à compenser les dépenses futures présentées dans le présent préavis d'un montant de Fr. 43'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve No 9.282.7010 Service social: fonds de solidarité Covid-19

Le Président remercie la commission ad hoc et la commission des finances ainsi que leurs rapporteurs pour leur travail.

Le Président invite les membres de la SIC à rejoindre les rangs de l'assemblée, avec la bonne nouvelle de l'exonération de leur cotisation.

Point 4: Divers

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

La Conseillère Delphine Morisset, revient sur le préavis 20/2020 concernant la détermination du nombre de membres de la Municipalité. Elle demande si la Municipalité peut apporter une réponse au vœu émis dans le rapport de la commission ad hoc concernant l'audit en cours pour lequel l'Exécutif doit transmettre les résultats au Conseil communal lorsqu'il sera terminé. Elle souhaite savoir où en est ce projet et quand les résultats seront connus.

Le Syndic Eric Küng précise que l'audit en cours n'est pas terminé et que des résultats ne peuvent pas encore être transmis.

Le Conseiller Roland Bucher s'exprime au sujet d'un dossier pour lequel il n'était pas favorable et, en ces temps difficiles du Covid, il formule sa question par une petite touche d'humour. Au sujet de la Maison de naissance, il demande si l'on assiste à un accouchement difficile ou à un avortement?

Le Municipal Julien Mora répond du tac au tac avec la même pointe d'humour que son préopinent, que l'on assiste à un retardement de l'accouchement car c'est plutôt une gestation d'éléphant qu'une gestation de personne humaine. Aux dernières nouvelles, l'implantation de la Maison de naissance prévue à la Boverie 37 n'aura pas lieu dans ces locaux. Des explications arriveront la semaine prochaine ou la semaine suivante, en raison d'une modification de la politique cantonale de santé. Malgré le dépôt du permis de construire il y a une année, l'Etat a modifié au mois de juin sa politique de santé publique par rapport aux institutions extra hospitalière et ne désirait plus donner un permis d'exploiter pour une maison de naissance qui n'est pas dans les murs d'un hôpital. L'Association initiatrice a pris contact avec l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) afin de trouver un terrain d'entente sur son site, afin qu'une maison de naissance voie le jour à Payerne.

Concernant la situation au niveau de la commune, il était déjà mentionné dans le préavis de transformation du bâtiment que si la maison de naissance ne pouvait se réaliser, le rez-de-chaussée pourrait être affecté en un ou plusieurs appartements. Un préavis dans ce sens a déjà passé en première lecture à la Municipalité, pour être présenté l'année prochaine.

La Conseillère Diana Cruz se réfère à la mise en place d'un nouveau système en vigueur à Estavayer-le-Lac. Il permet que toute personne concernée soit avertie gratuitement, par SMS de divers événements tels que fermeture de routes lors de manifestation ou de chantiers, coupures d'eau, dangers naturels, ceci quelques jours avant leur occurrence.
Elle demande si la Municipalité de Payerne envisage d'offrir cette prestation à ses citoyens.
Le Syndic Eric Küng affirme que oui, il en était informé mais ce sujet n'a pas encore été discuté à la Municipalité. Il pense néanmoins que c'est une bonne opportunité d'y réfléchir et il va entrer en matière sur ce principe.

Le Municipal André Jomini lance l'information suivante, reproduite ici in extenso:
«L'année 2021 marquera le renouvellement de nos autorités communales. Chaque parti a commencé sa campagne de recrutement aux différents échelons, législatif et exécutif.
Le PLR, parti que je représente et sers depuis bientôt dix ans de par ma fonction de Municipal n'échappe pas à la règle.
Une campagne de recrutement se déroule afin de présenter à l'électorat payernois une palette représentative de la population.
Malheureusement, mon profil ne correspond plus aux attentes du comité PLR Ville de Payerne et je dois en tirer les conclusions.
J'ai donc décidé de démissionner avec effet immédiat de ma fonction de Municipal ...PLR.
Dès cet instant, je suis municipal sans étiquette politique au sein de l'Exécutif payernois.
Je vous promets que je vais continuer à assumer ma fonction dans l'intérêt de la ville de Payerne comme je l'ai toujours fait.
J'aviserai par courrier notre dynamique président du PLR Ville de Payerne.
Je vous souhaite une bonne fin de soirée et pour ma part, je vous assure, je vais passer une excellente nuit.
Pour votre information, cette décision n'est pas prise suite au vote de ce soir, ce message ayant été rédigé le samedi 21 novembre entre 11h30 et midi.»

Le Conseiller Marcel Savary rebondit sur l'information se rapportant à la Maison de naissance et demande au Municipal Mora la hauteur de l'investissement déjà consenti par la commune dans ce bâtiment et qui ne servira à rien.

Le Municipal Julien Mora précise qu'en l'état, mis à part les frais de mise à l'enquête assumés par la commune, il n'y a aucun investissement qui a été fait à perte, puisque seuls les travaux extérieurs et les travaux de démolition intérieurs, propres à réaliser un appartement, ont été faits. En effet, les futures locataires avaient informé la Municipalité fin juin, sitôt la décision du changement de politique émanant du Département cantonal de la Santé publique a été connu, ce qui a permis de revoir la manière de procéder et mettre les travaux en stand-by. Ceci a donné la possibilité de réaliser de petites économies, notamment le fait de réaliser un appartement ne nécessitant notamment pas la pose d'un plafond aussi fort que prévu. Il répète qu'il n'y a eu aucune dépense inutile effectuée par la commune, excepté les frais de mise à l'enquête.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence à cette séance et pour l'excellente tenue des débats. Il rappelle que la prochaine séance se tiendra le jeudi 17 décembre prochain et souhaite à chacune et chacun une excellente fin de soirée et lève cette séance à 22 h 58.

Le Président:

Cédric Moullet

CONSEIL COMMUNAL 1530 PAYERNE

Le Secrétaire:

René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

swiss aeropole
WHERE AVIATION INSPIRES CREATION

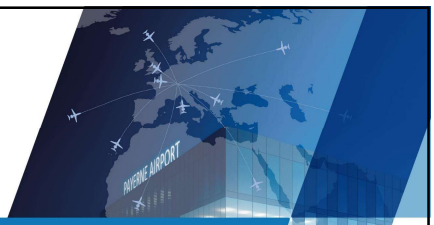

Présentation au Conseil Communal de Payerne

Payerne, le 26 novembre 2020

Un aperçu…

- des objectifs de swiss aeropole SA
- de notre équipe
- de l'aéroport civil
- du parc technologique
- de la marche des affaires

… et un peu de temps pour vos questions

swiss aeropole

swiss aeropole SA – en bref

- Les actionnaires de “saSA“
  - La Commune de Payerne
  - La COREB
- Ses buts
  - Exploitation civile de l'aérodrome de Payerne, pour l'aviation d'affaires au bénéfice de l'économie régionale
  - Promotion et animation du parc technologique, pour attirer des entreprises et créer des emplois qualifiés dans notre région

Payerne Airport

Business Park

INTRODUCTION

swiss aeropole

swiss aeropole SA – nos enjeux

- Offrir un accès aérien direct à la région et le développer – avec ses défis conjoncturels (et sanitaires!)
- Approfondir les synergies sur l'aérodrome par nos liens serrés avec nos partenaires de la Base Aérienne et du DDPS
- Concrétiser une vision industrielle touchant à l'aérospatiale, sur des terrains offrant des atouts très spécifiques
- Transformer les opportunités du Nouvel Avion de Combat en activités industrielles de demain

INTRODUCTION

swiss aeropole

Le Conseil d'Administration

Peter KUPFERSCHMIED
Président exécutif

Éric KÜNG
Membre

Pierre-André ARM
Membre

André BERSIER
Vice-Président et Secrétaire

ORGANISATION

swiss aeropole

L'équipe opérationnelle

Massimo FIORIN
Directeur parc technologique

Guillaume CHASSOT
Directeur Payerne Airport

Stéphanie BAECHLER
Assistante

Valérie PYTHOUD
Assistante

Peter KUPFERSCHMIED
Président exécutif

ORGANISATION

Information uniquement destinée aux Membres du Conseil communal de Payerne

swiss aeropole

Le Conseil stratégique

- Personnalités du monde industriel, académique, militaire et politique, et du CA de saSA
- Support au développement à long terme de saSA et ses activités
- Accès aux réseaux indispensables à nos objectifs
- Lobby auprès des cantons, de Berne et de l'économie

ORGANISATION

swiss aeropole

swiss aeropole
WHERE AVIATION INSPIRES CREATION

Payerne Airport

Payerne Airport – l'aviation d'affaires, pourquoi?

- Relier des villes mal desservies par l'aviation de ligne
- Permettre aux entreprises de gagner un temps précieux

- Un outil de l'économie régionale !

AÉROPORT

swiss aeropole

Payerne Airport – les tâches des partenaires

- swiss aeropole
  - Autorité aéroportuaire
  - Approbation des demandes de vols (PPR)
- Speedwings Handling Services
  - Assistance aux passagers et équipages
  - Aide au parking et avitaillement
- Forces Aériennes
  - Piquet de sauvetage
  - Nettoyage de la piste
  - Prévention péril animalier
- Skyguide
  - Contrôle aérien (MIL, PA/24 et civil)
- Police et douane (intra/extra Schengen)

AÉROPORT

swiss aeropole

Evolution du trafic

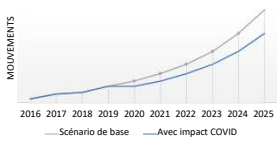

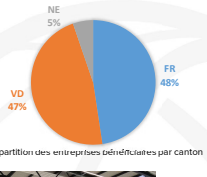

Répartition des entreprises bénéficiaires par canton

- Plan initial très ambitieux, révisé en 2019
- Début 2020 conforme au plan (60% d'augmentation de trafic)
- 4 avions basés à Payerne

AÉROPORT

Information uniquement destinée aux Membres du Conseil communal de Payerne

swiss aeropole

Situation COVID

- Reprise post-COVID très volatile en fonction des mesures (quarantaine, fermeture des frontières, etc.) qui rendent toute projection incertaine
- Maintien et reprise plus dynamique de l'aviation d'affaires vs ligne
- Perte d'exploitation compensées par économies sur les dépenses

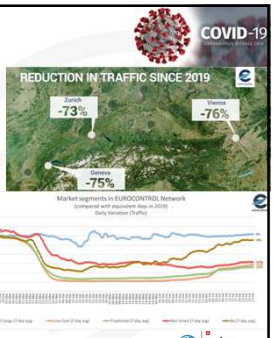

AÉROPORT

swiss aeropole

Infrastructures et investissement

- Poursuite des investissements à court et moyen termes nécessaires pour continuer à développer la plateforme et la rendre attractive
  - Abri véhicules
  - Dégivrage avions (avec Speedwings)
  - Stockage carburant
  - Véhicule de déneigement/déglaçage
  - Prise électrique avion sur tarmac
  - ...

AÉROPORT

Information uniquement destinée aux Membres du Conseil communal de Payerne

swiss aeropole

Conclusion

- Les quarantaines pèsent sur les voyages
- Mois de septembre record
- Trafic comme en 2019 dû au COVID, mais reprise encourageante
- Toujours plus de nouveaux opérateurs et premiers avions basés

AÉROPORT

swiss aeropole

swiss aeropole
WHERE AVIATION INSPIRES CREATION

Business Park

Point de situation – implantations

- Certaines sociétés, durement touchées par la crise, on mis leur projet d'implantation en pause
- 6 sociétés se sont implantées cette année à Payerne Airport : nous avons donc égalé le record établi en 2019, avec un nouveau terminal et sans le COVID !
- Plusieurs projets sont à l'étude pour le développement d'une parcelle, en particulier sur Aéropôle 2, avec des dizaines de nouveaux emplois potentiels à la clé
- Il y a de plus en plus de collaborations entre les entreprises implantées

swiss aeropole

Point de situation – événements

- La grande majorité des événements prévus ont dû être annulés
- L'événement du 4 février représente le 1er exemple concret de collaboration avec la HEIG-VD, un partenaire régional important pour swiss aeropole et ses résidents

swiss aeropole
WHERE AVIATION INSPIRES CREATION

Projet ENVERGURE

UN BÂTIMENT MULTI-ACTIVITES
Dédié aux entreprises, PME et start-up en lien avec l'aéronautique, l'espace et les systèmes autonomes

DES SURFACES FLEXIBLES ET ADAPTÉES

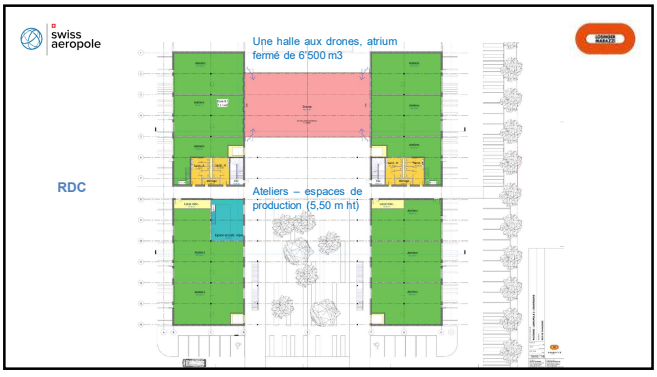
swiss aeropole
RDC
Une halle aux drones, atrium fermé de 6'500 m3
Ateliers – espaces de production (5,50 m ht)

RDC – VUE INTÉRIEURE DE LA HALLE AUX DRONES

swiss aeropole

NIVEAUX 1 ET 2

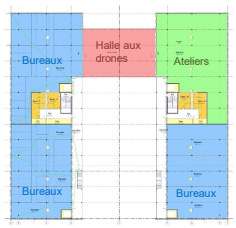

NIVEAU 3 - TOITURE

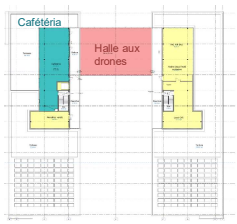

swiss aeropole

NIVEAU 3 - VUE DE LA TERRASSE DE LA CAFÉTÉRIA

ENVERGURE complètera l'offre d'hébergement de swiss aeropole

Terrains

Espaces locatifs sur Aéropôle 1

Espaces locatifs (y.c. industriels) sur Aéropôle 2

ENVERGURE

swiss aeropole

Brochure ENVERGURE en avant-première

Exemplaires à votre disposition : servez-vous !

swiss aeropole
WHERE AVIATION INSPIRES CREATION

Situation financière

Impact COVID et perspectives

Moins de vols = moins de recettes

Prudence = investissements réduits ou reportés

Moins de salons, voyages etc. = moins de dépenses

FINANCES

swiss aeropole

Impact COVID et perspectives

- Prudence et rigueur budgétaire accrues
- Suivi constant de la situation
- Choix parfois difficiles au niveau des priorités
- Continuer d'investir dans le développement et de saisir des opportunités
- Planification cohérente avec les ressources à disposition, en particulier la ligne de crédit de la Commune

Grâce à ces mesures, le plan financier est respecté

FINANCES

swiss aeropole

swiss aeropole

WHERE AVIATION INSPIRES CREATION

2020 en images

Médias

- Emissions TV: RTS “Couleurs Locales” et La Télé “Entrepreneurs”
- Presse écrite: présence régulière

Exploit SolarStratos

- 25 août : première chute libre d’un avion électrique / solaire à Payerne !

swiss aeropole

swiss aeropole

2020 EN IMAGES

swiss aeropole

swiss aeropole
WHERE AVIATION INSPIRES CREATION

Conclusions et questions

Quelques conclusions…

- Payerne Airport: Trafic comme en 2019 dû au COVID, mais reprise encourageante. Certains aménagements à prévoir.
- Finances: le plan est respecté
- Malgré la crise, les projets d'implantations progressent – plus un marathon qu'un sprint !
- Pas d'apéro possible avec vous (encore ce COVID!)

CONCLUSIONS

swiss aeropole

swiss
aeropole
WHERE AVIATION INSPIRES CREATION
PAYERNE AIRPORT
Vos questions ?

swiss
aeropole
WHERE AVIATION INSPIRES CREATION
PAYERNE AIRPORT
MERCI !

Annexe (2)

Silvia Tammaro
Route d'Echallens 9
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil communal
Cédric Moullet
Hôtel de Ville
1530 Payerne.

Payerne, le 19 octobre 2020

Démission de mon poste de conseillère communale.

Monsieur le Président,

Suite à une formation postgrade en ma profession, je vous présente ma démission de mon poste de conseillère communale avec effet immédiat.
Les cinq ans passés au législatif communal ont été très enrichissants.
J'aimerais remercier le Conseil communal et la Municipalité avec qui j'ai eu beaucoup plaisir à travailler.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Silvia Tammaro

Annexe (3)

SOS COMMUNES

Lettre aux Conseils communaux et généraux des communes vaudoises

Le 23 octobre 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous informer par la présente du lancement de l'initiative populaire « SOS Communes », dont vous trouverez le dossier de présentation en annexe. Cette initiative demande que les communes ne participent plus au financement des dépenses sociales cantonales (facture sociale). Actuellement, une partie importante des recettes de votre commune sont automatiquement transférées au Canton pour financer cette facture sociale. Pourtant, en tant que législatif communal, vous ne pouvez ni vous y opposer, ni même en débattre.

Le Canton ne devrait pas financer ses dépenses avec l'argent des communes. C'est pourquoi l'initiative propose que le Canton reprenne entièrement la facture sociale. En échange, les communes lui transfèreront, en points d'impôts, le montant minimum qu'elles paient aujourd'hui pour cette facture sociale. Elles récupéreront dans cette opération des recettes pour leurs propres tâches. De plus, les communes ne subiront plus chaque année les hausses de la facture sociale, puisqu'elles seront à la charge exclusive de l'État.

L'initiative a été déposée à l'État le 12 octobre dernier pour validation. Le lancement de la récolte de signatures est prévue pour la fin novembre, si la situation sanitaire le permet. Le Comité d'initiative réunit des élus communaux et députés de toutes tendances politiques. Nous sommes fiers de cette diversité qui témoigne du bien-fondé de notre proposition. Malheureusement, il semblerait que les communes n'aient pas le droit de soutenir officiellement l'initiative, selon une récente prise de position du Conseil d'État. **Nous vous invitons néanmoins à annoncer votre soutien à titre individuel à l'adresse suivante: initiative@sos-communes.ch**. Rejoignez les nombreux-ses Conseillers-ères qui ont déjà accepté de récolter des signatures dans leur Conseil. Nous en serions honorés!

Les soussignés restent à votre disposition pour tout complément d'information. Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos remerciements et salutations distinguées.

Au nom du comité d'initiative,

Josephine Byrne Garelli
Députée et coprésidente
079 210 41 63

Pierre-André Romanens
Député et coprésident
079 624 94 35

SOS COMMUNES

Argumentaire du Comité d'initiative

Dans les années 2000, les communes vaudoises ont aidé le Canton à éponger ses dettes. Comment? En acceptant de participer au financement des dépenses sociales cantonales (facture sociale). Aujourd'hui, le Canton accumule les réserves et ce sont les communes qui sont en crise à cause de ces charges supplémentaires. Gel des investissements, hausses d'impôts, endettement: cette initiative y met fin et répond à l'appel SOS des communes.

Actuellement, le Canton finance ses dépenses avec l'argent des communes. L'initiative « SOS Communes » met un terme définitif à cela, car il n'est pas normal d'envoyer ses factures à autrui. Elle propose donc que les dépenses sociales cantonales soient financées uniquement par l'impôt cantonal, selon le principe «qui commande paie». En échange, les communes transfèreront au Canton ce qu'elles paient aujourd'hui toutes au minimum pour ces dépenses (15 points d'impôts). Toutes les communes seront gagnantes. Elles récupéreront de l'autonomie et une maitrise financières.

Pourquoi signer cette initiative populaire ?

1) Rendre aux communes l'argent qui leur appartient. Les communes ont aidé le Canton à éponger ses dettes. Pourtant, il continue à prélever leur argent. L'initiative rend donc aux communes ce qui leur appartient. En redonnant une maitrise financière aux communes, elle protège les contribuables contre les hausses d'impôts.

2) Défendre les principes de la démocratie. Près d'un milliard de francs échappent chaque année au débat démocratique. Les communes paient la facture sociale, décidée par le Canton, sans pouvoir s'opposer à son prélèvement. Pourtant, la Constitution et le bon sens sont clairs : «qui commande paie». L'initiative rétablit la transparence et la démocratie.

3) Soutenir l'autonomie communale et la politique de proximité. Une partie importante des recettes communales se volatilise directement pour financer les dépenses cantonales. En rendant de l'autonomie aux communes, l'initiative leur permet d'investir localement pour leurs citoyens: cantines, crèches, logements, politique climatique, etc.

4) Renforcer l'équité et la solidarité entre les citoyens. Aujourd'hui, nous ne participons pas tous de la même manière aux dépenses sociales cantonales. En effet, l'impôt communal dépend de notre domicile. En proposant que ces dépenses soient financées uniquement par l'impôt cantonal, qui est le même pour tous, l'initiative renforce la solidarité.

Cet argumentaire figurera sur la feuille de signatures, laquelle a été transmise à l'État pour examen le 12 octobre 2020.

Pour toute question ou rejoindre le Comité de soutien: initiative@sos-communes.ch

SOS COMMUNES

Texte de l'initiative « SOS Communes »
(envoyé à l'État le 12 octobre 2020)

Article premier

[1] La loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) est modifiée comme suit :

Art. 14 – Dépenses [*modifié*]

[1] Les dépenses afférentes à l'application des lois énumérées à l'article 2 sont à la charge exclusive de l'État. Les communes ne participent d'aucune manière au financement de ces dépenses.

[2] Abrogé

Art. 14a – Disposition transitoire [*nouveau*]

[1] Les communes basculent à l'État 15 points d'impôts communaux, afin de compenser la reprise totale des dépenses par l'État prévue à l'art. 14 al. 1. La reprise par l'État de la part des dépenses précédemment à charge des communes est compensée uniquement par ladite bascule.

[2] Les taux d'imposition communaux sont déterminés pour l'année de la bascule prévue à l'alinéa 1 selon les modalités du présent article en dérogation à la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et ne peuvent pas faire l'objet d'un référendum facultatif.

[3] Les communes qui souhaitent modifier leur taux d'imposition communal à la hausse ou à la baisse par rapport au calcul résultant du présent article peuvent le faire selon les modalités ordinaires de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux. Ces arrêtés d'imposition communaux sont soumis aux règles usuelles en matière de référendum communal.

Art. 15, 16, 17, 17a et 18

Abrogés

Art. 2

[1] Les articles 14, 14a, 15, 16, 17, 17a et 18 entrent en vigueur le 1er janvier de l'année suivant la date à laquelle la présente initiative a été adoptée.

Bureau du Comité d'initiative: Byrne Garelli Josephine, coprésidente, 1180 Rolle; Romanens Pierre-André, coprésident, 1296 Coppet; Christin Dominique-Ella, 1197 Prangins; Fuchs Sylvie, 1162 St-Prex; Jaquet Denys, 1180 Rolle; Jobin Philippe, 1112 Echichens; Lohri Didier, 1269 Bassins

Autres membres du Comité d'initiative: Buttin Michel, 1031 Mex; Christen Jérôme, 1800 Vevey; de Benedictis Jérôme, 1026 Echandens; Denis Vincent, 1126 Vaux-sur-Morges; Dotta Roberto, 1290 Chavannes-des-Bois; Dumartheray Denis, 1182 Gilly; Gay Maurice, 1260 Nyon; Genton Jean-Marc, 1072 Forel; Golay Michel, 1008 Jouxtens-Mézery; Henry Mathieu, 1166 Perroy; Karlen Dylan, 1844 Villeneuve; Kehtari Farhad, 1094 Paudex; Kilchherr Laurent, 1297 Founex; Lopez Barry, 1052 Mont-sur-Lausanne; Micello Giorgio, 1180 Rolle; Nicolet Jacques, 1357 Lignerolle; Petit Arthur, 1180 Rolle; Rudaz Denise, 1295 Tannay; Sanchez Raoul, 1262 Eysins; Schmidt Pierre-Alain, 1295 Mies; Soldini Sacha, 1260 Nyon; Zuberbühler Philippe, 1271 Givrins

SOS COMMUNES

Explications formelles du texte de l'initiative

L'initiative « SOS Communes » demande que les communes ne participent plus au financement des dépenses sociales cantonales (facture sociale). A cette fin, elle propose de modifier la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) qui traite à son chapitre IV du financement des dépenses sociales cantonales et de la répartition de ces dépenses entre l'État et les communes. Le texte de l'initiative modifie le premier article de ce chapitre, à savoir l'art. 14, en instaurant que les dépenses concernées sont à la charge exclusive de l'État et que les communes n'y participent plus d'aucune manière. Autrement dit, cette modification de l'art. 14 a pour conséquence la reprise totale de la facture sociale par l'État. Les autres dispositions du chapitre sont abrogées, car il n'y a plus de répartition du financement des dépenses sociales cantonales entre l'État et les communes.

En contrepartie de cette reprise des dépenses par l'État, un nouvel art. 14a dispose que les communes basculent 15 points d'impôts communaux à l'État. Ces 15 points sont la clé de répartition actuelle appliquée par l'État pour répartir le solde de la facture sociale entre toutes les communes (cf. page 4). Il s'agit donc du minimum facturé aujourd'hui à chaque commune. L'alinéa 1 instaure la bascule tandis que les alinéas 2 et 3 en fixent les modalités. Les modalités sont identiques à celles appliquées pour d'anciennes bascules (ex: financement de la réforme policière). La bascule a lieu par le seul effet de la loi pour toutes les communes.

Effets de l'initiative pour les communes

L'initiative « SOS Communes » supprime définitivement le lien entre les communes et le financement de la facture sociale, puisque celle-ci serait financée uniquement par l'impôt cantonal. Grâce au principe « qui commande paie », la reprise totale de la facture sociale par l'État demandée par l'initiative implique un rééquilibrage financier en faveur des communes de deux manières:

1. **Rééquilibrage immédiat d'environ CHF 300 millions annuels, par la fin du transfert des impôts conjoncturels communaux à l'État et du prélèvement d'écrêtage**. En effet, la reprise de la facture sociale par l'État est uniquement compensée par la bascule de 15 points. Les revenus des impôts conjoncturels communaux actuellement pris en compte pour le financement de la facture sociale resteront ainsi entièrement en main des communes.
2. **Les communes ne subiront plus les futures hausses de la facture sociale qui seront à la charge exclusive de l'État.**

La bascule de 15 points d'impôts communaux est automatique pour toutes les communes sans possibilité d'y déroger. Elle est d'une grande simplicité et suit les modalités d'anciennes bascules. **Pour rappel, toutes les communes paient actuellement l'équivalent de 15 points d'impôts au minimum pour la facture sociale**. Grâce à l'initiative, toutes les communes seront donc gagnantes, sans exception!

L'initiative « SOS Communes » est la seule proposition qui :

- Règle définitivement la problématique du financement de la facture sociale pour les communes.
- Garantit la paix institutionnelle et une relation d'égalité entre l'État et les communes.
- Rend possible les négociations sur la nouvelle péréquation intercommunale grâce au rééquilibrage financier en faveur des communes.

SOS COMMUNES

Comment la facture sociale est-elle actuellement financée?

Actuellement, le financement des dépenses sociales cantonales (facture sociale) est réparti pour moitié à charge des communes et moitié à charge du Canton (respectivement 1/3 et 2/3 pour les augmentations depuis 2016). Toutes les communes participent au financement de la facture sociale. La facture sociale varie d'année en année. Selon les acomptes 2020, la part de la facture sociale à charge des communes est d'environ CHF 825 millions. Cette part communale est financée en trois étapes successives: les prélèvements conjoncturels, les prélèvements d'écrêtage, puis la répartition du solde.

Étape 1 du financement (prélèvements conjoncturels): cette étape s'applique à toutes les communes. Un pourcentage des impôts conjoncturels communaux est transféré au Canton: 50% des revenus liés aux droits de mutation, aux impôts sur les gains immobiliers, et aux impôts sur les successions et donations; 30 % des revenus liés à l'impôt sur les frontaliers. Les prélèvements conjoncturels représentent environ CHF 152.5 millions en 2020, soit 18.5% de la facture sociale à charge des communes.

Étape 2 du financement (prélèvements d'écrêtage): cette étape s'applique uniquement aux communes à forte capacité financière. Un prélèvement progressif appelé « écrêtage » est effectué sur les communes à forte capacité financière sur la base de la valeur du point d'impôt communal par habitant. Les prélèvements liés à l'écrêtage représentent environ CHF 120 millions en 2020, soit 14.5% de la facture sociale à charge des communes.

Étape 3 du financement (répartition du solde entre l'ensemble des communes vaudoises): après déduction des montants prélevés aux étapes 1 et 2, le solde est réparti entre l'ensemble des communes à l'aide d'une clé de répartition en points d'impôts (15.4 points). Le solde représente CHF 552.5 millions en 2020, soit 67% de la facture sociale à charge des communes. La clé de répartition est obtenue en divisant le solde par la valeur du point d'impôt communal de l'ensemble des communes (552.5 / 35.9 = 15.4 points). Autrement dit, pour cette 3ème étape, chaque commune participe à hauteur de 15.4 fois sa valeur du point d'impôt communal.

L'initiative « SOS Communes » supprime définitivement le lien entre les communes et le financement de la facture sociale, c'est-à-dire toutes les étapes expliquées ci-dessus. Elle propose que les dépenses sociales cantonales soient financées uniquement par l'impôt cantonal et non plus par l'impôt communal. Cette reprise totale et immédiate de la facture sociale par le Canton implique que :
- l'ensemble des rentrées fiscales liées aux impôts conjoncturels communaux reste en main des communes (plus de part transférée au Canton pour honorer la facture sociale, cf. étape 1);
- il n'y a plus de prélèvement d'écrêtage (cf. étape 2);
- les futures augmentations de la facture sociale seront à la charge exclusive de l'État et ne pèseront plus sur les comptes des communes.

En contrepartie de la reprise totale de la facture sociale par le Canton, les communes transféreront ce qu'elles paient aujourd'hui toutes au minimum pour ces dépenses (15 points d'impôts, cf. étape 3). **Toutes les communes seront gagnantes, sans exception. En effet, elles récupéreront dans cette opération des recettes communales pour leurs propres tâches.**

Annexe (4)

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Payerne

Aurélie Rapin
Présidente de groupe
Rue des Grandes Rayes 24
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Cédric Moullet
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 7 novembre 2020

Remplacement de Madame Silvia Tammaro au Conseil Communal.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Madame Silvia Tammaro du Conseil Communal en date du 19 octobre 2020, le groupe libéral-radical vous propose de la remplacer par Madame Sabine Rapin-Correvon, membre du PLR payernois, avec effet au 26 novembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR

Aurélie Rapin

Annexe : Liste de parrainage (déposée le 26 novembre 2020 avant la séance du conseil)

Annexe (5)

PLR
Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Aurélie Rapin
Président de groupe
Rue des Grandes Rayes 24
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Cédric Moullet
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 7 novembre 2020

Remplacement de Madame Silvia Tammaro à la commission de naturalisation

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Madame Silvia Tammaro du Conseil Communal, le groupe libéral-radical vous propose de la remplacer par Madame Diana Cruz, comme membre à la commission de naturalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR

Aurélie Rapin

ARapin

Annexe 6

PLR
Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Aurélie Rapin
Président de groupe
Rue des Grandes Rayes 24
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Cédric Moullet
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 7 novembre 2020

Remplacement de Madame Silvia Tammaro à l'ARAJ

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Madame Silvia Tammaro du Conseil Communal, le groupe libéral-radical vous propose de la remplacer par Monsieur Roland Bucher, comme délégué à l'ARAJ.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR

Aurélie Rapin

ARapin

Annexe (7)

Commission de gestion
1530 Payerne

Payerne, le16 novembre 2020

Au Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Désignation de la présidence et de la vice-présidence de la commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 51, alinéa 2, du règlement du Conseil communal, la commission de gestion à procéder, lors de sa séance skype du 5 novembre 2020, à la désignation de son président et de son vice-président.

Ainsi, la commission a désigné Monsieur le Conseiller Serge Grognuz comme président et Monsieur le Conseiller Philippe Pillonel comme vice-président de la commission de gestion pour la période 2020-2021.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission de gestion

D.Morisset

Annexe (8)

Commune de Payerne

Liste de parrainage pour Sabine Nuph-Correvon

	Nom	Prénom	Adresse	Profession	Signature
1	Conchin	Colette	Vuary 6	retraitée	
2	Gauthier	Christian	Merisiers 14	Chef de projet	
3	Savary	Sarah	Corges 45	employée de commerce	
4	Cruz	Diana	Impasse des Iris 18	Chef d'entreprise	
5	DRUEY	Philippe	Imp. Pierrafleur 7	notaire	
6	Babey Martin	Estelle	Rue des Berges 33	pharmacienne	
7	Picinali	Dominique	Rte de Corcelles 25	Cheffe de projet	
8	[illegible]	Nicolas	[illegible]	Inst.-électricien	
9	Chatelanat	Jean-Marc	Rue de Lausanne 91D	Adjt de direction	
10	Guisolan	Jean-Jacques	Mont-Aubert 2	Retraité	

Pour le parti libéral-radical

Payerne, le 26.11.2020

Le Président

Le Président de groupe

Aurélie Rapin Allapin